

La Cgète

Hors Série



Venez vous informer!

Le bal des multitâches



Nouvelle mandature, nouveaux visages, première réunion d'un **nouveau CSEE consécutif aux élections professionnelles**. Celle-ci n'a d'autre intérêt que de **répartir les divers postes de représentants des salariés, dont ceux des commissions de l'instance**. Pour rappel, elles sont au nombre de quatre :

- la **commission ASC qui gère les voyages et les loisirs**
- la **commission des marchés chargée de surveiller la solidité financière des sociétés auprès desquelles le CSEE achète des prestations**
- la **CSSCTE qui remplace les regrettés CHSCT et qui a donc compétence sur les questions de bien-être et de sécurité au travail**
- la **commission restauration qui s'occupe de... la restauration. Bon, histoire d'être plus précis, disons qu'elle a un œil sur le restaurant d'entreprise du siège**

La répartition des postes concerne également le bureau du CSEE comprenant le secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint. Sont aussi élus les représentants des salariés à divers conseils d'administration, tout comme les Représentants de proximité (RP), le référent QVCT (Qualité de vie et conditions de travail) ou le référent harcèlement et agissements sexistes.

Or, **les résultats des élections ont donné à la CFDT, aidée de la CFE-CGC, une très large majorité permettant à ces deux organisations syndicales de se partager l'ensemble des postes. Avec un gros décalage en faveur de la CFDT, d'ailleurs.** Y en a qui savent apparemment mieux négocier que d'autres ...

On pourrait croire que la démocratie existe dans notre entreprise et qu'il sera mis en place une certaine proportionnalité permettant que tous les salariés soient représentés dans toutes les ramifications de l'instance. C'est par exemple dans cet esprit que l'Assemblée Nationale répartit les postes dans ses commissions, et qu'on y retrouve des membres de l'opposition. Si les débats peuvent y être vifs, voire parfois quelque peu compliqués, la démocratie y est sans conteste respectée. **Mais chez nous, que nenni mes ptits clous, les deux voraces se sont baftrés l'ensemble des postes, tant au bureau que dans les commissions !!!**

Moralité, quatre syndicats, à savoir FO, UNSA, la CFTC et la CGT, se retrouvent écartés.

Pire, c'est le CSEE qui élit les **membres du CSEC**, instance unique de représentation du personnel au sein de COVEA. Et là aussi, c'est le grand ménage. **Deux syndicats s'arrogent le monopole des débats avec la direction COVEA.** Nous n'aurons donc à la CGT que deux représentants syndicaux, dénués de droit de vote pour assister à cette assemblée.

Heureusement, **la répartition des représentants de proximité (RP) ne peut se faire qu'à la proportionnelle**, ce qui permet à **la CGT d'en avoir six sur le terrain**, disponibles, motivés et répartis sur tout le territoire.

Au delà de la démocratie foulée aux pieds, c'est également la notion de respect qui est bafouée. Le respect, non pas des élus que nous sommes, mais des salariés qui ont voté autrement que pour les deux grands « gagnants ». Ces salariés dont la vision, la philosophie, les valeurs sont méprisées, et qui n'auront plus qu'à subir, de la même manière que leurs élus subiront les quatre prochaines années.

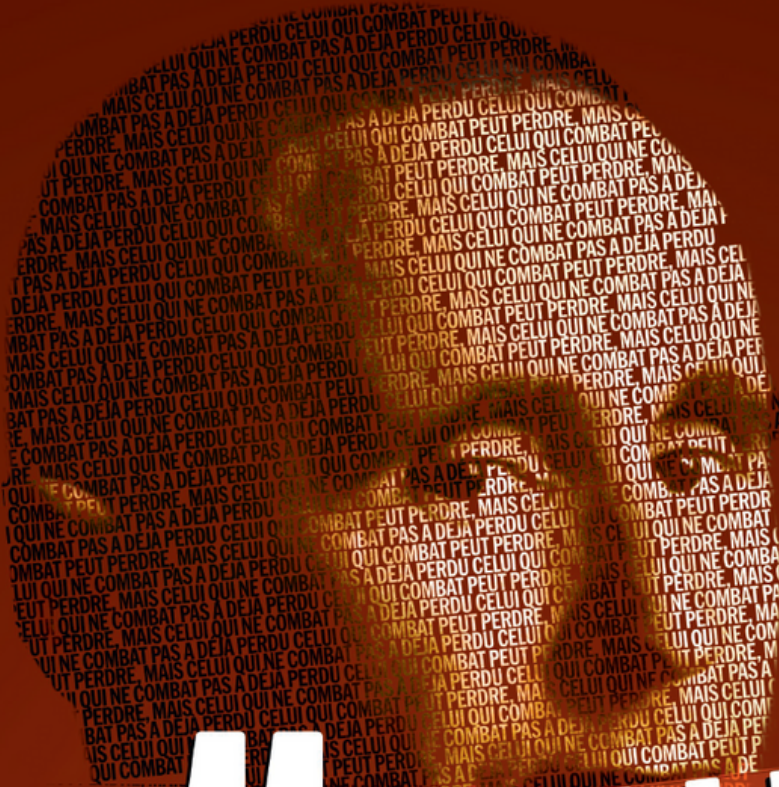
On pourrait penser que cette politique politicienne nous a mis à terre, que nous avons été fauchés comme des lapins en plein vol... Mais vu que ce n'était pas une surprise, nous ne sommes pas tombés de bien haut, étant donné que **nous avons subi la même infortune lors de la constitution du CSEE précédent**, on peut dire que nous commençons à nous habituer...

Et ces manœuvres pour nous bâillonner n'ont pas une grande utilité puisqu'elles ne nous empêcheront certainement pas de tenir toute notre place lors des instances plénières dans l'intérêt des salariés (car nous n'avons pas oublié que nous sommes à UNIQUEMENT dans cette optique).

Nous en sommes convaincus car c'est ce que nous avons réussi lors de la précédente mandature. Nous nous sommes battus sans cesse sur le sujet de la prévention des risques. **Nous sommes à l'origine d'expertises concernant le DCRC, l'Indemnisation, le réseau des agences. Nous avons porté seuls une alerte concernant l'état calamiteux de ce même réseau. Nous sommes certes minoritaires, mais forts de nos convictions chevillées au cœur et à l'âme, ces belles convictions de défense des plus faibles, de justice sociale, d'amélioration continue des conditions de travail en particulier et de vie en général...**

Ces convictions, jamais nous ne les sacrifierons au profit de quelques postes obtenus par compromission.

Nous allons continuer, amis lecteurs, à vous tenir informés de nos tribulations grâce à notre désormais célèbre gazette que le monde entier nous envie. Nous espérons qu'elle continuera à vous éclairer, à vous irriter ou à vous faire rire, à vous désespérer ou à vous enchanter (ce qui est moins probable...), quoiqu'il en soit à vous permettre de rester collés à l'actualité de l'entreprise. C'est reparti pour quatre ans et ça va secouer, les enfants !...



**CELUI
QUI COMBAT
PEUT PERDRE,
MAIS
CELUI QUI NE COMBAT PAS
A DEJA PERDU.**



BERTOLT BRECHT



La CGT mobilisée pour dénoncer l'entrave aux libertés syndicales

Sanctions, intimidations, répressions syndicales, remises en cause d'occupation de locaux syndicaux... se multiplient. Dans ce contexte, la CGT a organisé ce 1er juin une journée de défense des libertés syndicales et promet de continuer le combat.

Sophie Binet a participé à Montluçon à un rassemblement dans le cadre de la journée d'action nationale contre la répression syndicale.

L'union départementale de l'Allier a dénoncé des situations d'atteintes aux libertés syndicales et de manifester qui se multiplient, des attaques contre les hébergements des locaux des organisations syndicales et de la CGT qui se développent et la répression contre les militants CGT qui s'organise.

Multiplication des convocations au commissariat de militants à Montluçon, procédures judiciaires, garde à vue sur le secteur de Vichy et menace d'expulsion des locaux de l'Union Locale de Montluçon au 1er juillet...

Pourtant, le dérèglement climatique est là, devant nos yeux. Canicules, tempêtes, tornades, inondations, sécheresse... Le dernier rapport du Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat (Giec) publié le 20 mars 2023 insiste sur l'urgence et le risque de ne pas arriver à limiter la hausse du mercure au-delà de 1,5 degré comme inscrit dans l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

D'autres rassemblements ont eu lieu à Châteauroux, Paris, Bordeaux, Nîmes...

À Châteauroux, six camarades de Saint-Florent-sur-Cher ont été convoqués à la gendarmerie suite à une distribution de tracts. L'accumulation de lois pénales répressives entraîne une criminalisation de l'action militante, avec l'objectif d'étouffer les mouvements sociaux.

À Nîmes, les camarades de l'union locale appellent à un rassemblement ce vendredi 2 juin pour défendre un camarade victime de discrimination syndicale, convoqué pour un entretien préalable à sanctions et sur la remise en cause de leurs locaux.

À Paris et Bordeaux, les UD s'organisent pour dénoncer la criminalisation de l'action syndicale.

La CGT s'engage à défendre les libertés syndicales partout où elles seront bafouées.

Cette journée de mobilisation du 1er juin en appelle d'autres. La CGT se tiendra toujours aux côtés des camarades pour défendre les droits syndicaux.



POURQUOI SE SYNDIQUER ?



SUR LE PLAN PERSONNEL

- 1 Tu n'es plus seul !**

Tu fais partie d'un groupe de collègues solidaires et fraternels. Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu par les délégués et par le syndicat. Ensemble, nous montrons qu'il est possible de se faire entendre et de balayer le fatalisme.
- 2 Tu es conseillé et défendu**

Le syndicat t'aide et t'accompagne personnellement dans les démarches (pour résoudre tes problèmes quotidiens dans l'entreprise, t'assister face à ton employeur, en cas de licenciement, etc.).
- 3 Tu bénéficies de l'aide juridique du syndicat**

En cas de litige avec ton employeur, nous mettons à ta disposition nos défenseurs syndicaux et/ou nos avocats spécialisés en droit du travail (première consultation prise en charge par le syndicat).
- 4 Tu es consulté**

pendant la négociation et avant la signature d'un accord dans l'entreprise.
- 5 Tu peux participer aux réunions des adhérents,**

témoigner et confronter ton point de vue.
- 6 Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur et à ta hiérarchie**

Tu n'es plus obligé de subir un management agressif ou d'être victime de harcèlement. Avec le syndicat, tu regagnes en dignité.
- 7 Tu es informé**

sur tes droits, sur les accords et usages d'entreprise, sur la convention collective, sur le Code du travail mais aussi sur l'actualité sociale nationale ou celle de la profession. Tu connais ainsi mieux tes droits et agir si besoin.
- 8 Tu as accès à la formation syndicale :**

Les syndiqués bénéficient tous les ans de 12 jours de formation syndicale, avec maintien de salaire, qu'ils soient élus ou non.
- 9 Tu bénéficies d'un crédit d'impôt**

de 66 % sur les cotisations versées au syndicat (exemple : 18 euros versés par mois te coûtent, après déclaration des impôts, seulement 6 euros).
- 10 Tu peux t'exprimer, donner ton avis**

sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et sur les orientations du syndicat.
- 11 Tu peux être acteur**

de la vie sociale dans l'entreprise, dans la branche ou au niveau national.
- 12 Tu bénéficies de l'aide de notre école de formation professionnelle et syndicale**

pour constituer ton dossier de formation et utiliser ton CPF ou suivre un cursus de formation.
- 13 Tu élargis ton réseau personnel et professionnel**

en faisant la connaissance d'autres collègues, élus ou mandatés dans d'autres entreprises du secteur.
- 14 Tu bénéficies des moyens du syndicat pour tes démarches**

dans les locaux du syndicat (ordinateur, photocopier, etc.)
- 15 Tu peux bénéficier de notre intervention dans les instances paritaires (formation professionnelle, protection sociale...) pour défendre ton dossier**
- 16 Tu peux être mandaté par le syndicat pour participer à diverses instances de ton entreprise**

(délégué syndical, représentant de section syndicale, représentant syndical dans les instances de ton entreprise) ou en dehors (les instances de la formation professionnelle, de la protection sociale...).
- 17 Tu es épaulé, aidé et accompagné en cas de recherche d'emploi**

Le syndicat transmet les offres dont il a connaissance. Il t'aide dans tes démarches et fait le point régulièrement avec toi. Il prend également à sa charge l'envoi de courrier.
- 18 Tu développes ton esprit critique**

contre l'idéologie patronale prônant le libéralisme, l'individualisme ou la culture du profit à tout prix.

